

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 décembre 2010

L'an deux mille dix, le treize décembre à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puau**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, M. Patrick **Barrière**, Pierre **TOMADA**, Mme Marie-José **Lawther**, Adjoints, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Claude **Lumeau**, Mme Sylvie **Panchout**, M Serge **MAURIN**, Françoise **MERY**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : M. Philippe **LAVEIX** (pv Sandrine DECHE), M. Guy **Latorre** (pv Gilles BUSSAC).

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers municipaux ont reçu le compte rendu de séance du 08 novembre 2010 et si des remarques sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur SOUAN est désigné secrétaire de séance.

POINTS A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

- **Crédit Agricole d'Aquitaine, Mécénat – Avis attribution de subvention pour la restauration des portes fortifiées**
- **Résultat de l'enquête sur le stationnement sur la place**
- **Cession de terrain à la communauté de Communes en vue de la construction de la crèche multi accueil – ajout d'une partie de parcelle**

ORDRE DU JOUR

➤ **TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE**

- **2010-12-01 – Consultation pour une mission de coordination SPS (sécurité et protection de la santé sur les chantiers)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'une opération de construction, le maître d'ouvrage est tenu de mettre en œuvre les règles de prévention ; c'est-à-dire qu'il lui qu'incombe, sous peine de sanction pénale, de désigner le coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé sur les chantiers) ; son rôle est de veiller au respect des règles de prévention édictées par le Code du Travail. Ces principes généraux de prévention s'appliquent à tous les intervenants au chantier et la mission prend en compte notamment le risque particulier lié à la co-activité d'entreprises. Le coordonnateur SPS devra également s'assurer que les interventions ultérieures sur l'ouvrage pour l'entretien de la construction pourront être réalisées dans de bonnes conditions.

Une consultation a été engagée pour une mission de coordination SPS dans le cadre des travaux de réhabilitation de la mairie.

6 offres ont été reçues et Monsieur le Maire propose de retenir l'offre moins disante présentée par le Cabinet Ingénierie Bâtiment sis à Pessac pour une mission de catégorie 3 moyennant le prix de 2 040,00 € ht (2 439,84 € ttc).

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour,

- donne son accord,
- autorise Monsieur le maire à passer le marché avec le Cabinet Ingénierie Bâtiment sis à Pessac pour une mission de catégorie 3 moyennant le prix de 2040,00 € ht (2439,84 € ttc).

Séance du 13 décembre 2010

➤ **2010-12-02-Proposition de demande de subvention aménagement office de tourisme et de signature de convention de Fonds de Concours avec la Communauté de Communes du Sauveterrois**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est prévu dans le cadre de la réhabilitation des locaux de la mairie, d'intégrer l'antenne de l'office de tourisme – Les démarches visant au financement de cette opération devaient être portées par la Communauté de Communes dans le cadre de sa compétence « appui aux offices de tourisme et syndicat d'initiative, développement du tourisme pour la promotion du pays, l'amélioration des équipements d'accueil de loisirs et d'hébergement. ».

Or, après consultation des services, la commune étant propriétaire de l'immeuble et maître d'ouvrage de l'opération d'ensemble, il est préférable pour une meilleure lisibilité que la commune soit porteuse de projet pour l'aménagement de l'OTSI et dépose des demandes d'aide auprès du Conseil Général de la Gironde et du Conseil Régional d'Aquitaine – Il est proposé également de signer une convention avec la Communauté de Communes du Sauveterrois, compétente en la matière, pour percevoir un fonds de concours correspondant à 50 % du montant des travaux induits par l'aménagement de l'office de tourisme, décompte fait des subventions servies par la Région et le Département.

L'opération d'aménagement du local de l'OTSI est estimée à 36 616,17 € ht auxquels s'ajoutent les prestations intellectuelles (mission maîtrise d'œuvre, SPS, et contrôle technique) proratisées pour un montant de 4 546.85 € ht. Le taux d'aide appliqué par la Région et le Département pour cette opération est de l'ordre de 25 %. Le plan de financement serait le suivant :

| | D | R |
|---|--------------------|--------------------|
| Montant des travaux | 36 616.17 € | |
| Coût de maîtrise d'œuvre (base 9.94%) | 3 639.65 € | |
| mission SPS | 277.88 € | |
| Contrôle technique | 629.32 € | |
| Coût total total de l'opération HT | 41 163.01 € | |
| SUBVENTIONS | | 36 616.09 € |
| * Conseil Général 25 % travaux local office tourisme base 36616 €) | | 9 154.00 € |
| * Conseil régional 25 % travaux local office tourisme base 36616 €) | | 9 154.00 € |
| Fond de concours communauté de communes (base 36616 € - subv CG et CR - Plaf 50 % | | 18 308.09 € |
| FCTVA | | 7 621.94 € |
| TVA 19,6 % | 8 067.95 € | |
| Total TTC | 49 230.97 € | 44 238.02 € |
| Part d'autofinancement ou emprunt | | 4 992.94 € |
| Total TTC | 49 230.97 € | 49 230.97 € |

Sur proposition de Monsieur le Maire et après échanges de vues, le Conseil Municipal par 19 Voix pour :

- donne son accord pour déposer des demandes d'aide auprès du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de la Gironde,

Séance du 13 décembre 2010

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la Communauté de Communes du Sauveterrois.

L'ameublement sera pris en charge par la Communauté de Communes du Pays dans le cadre de sa compétence.

1. 2010-12-03- PORTE FORTIFIEE DE SAINT ROMAIN

➤ Travaux complémentaire de couverture zinguerie – résultat de la consultation

Monsieur PUAUD rend compte du démarrage des travaux de restauration de la porte fortifiée de Saint Romain. Lors de la première visite d'installation de chantier, l'architecte en chef des Monuments Historiques, Monsieur GOUTAL et son adjoint, Monsieur LEULIER se sont rendus compte après installation de l'échafaudage de la dégradation de l'édifice depuis la réalisation du diagnostic sanitaire du patrimoine protégé datant de 2002 sur la base duquel l'opération a été engagée.

Des voies d'eau sont apparues au sommet de la porte, la salle du haut ouverte en plein vent formant une cuvette de rétention. L'architecte propose de couvrir la porte pour protéger au mieux les maçonneries plutôt que de les consolider ce qui permettrait en outre de fermer la salle et d'avoir accès à la porte. Il pourra être envisagé d'installer alors une échelle à crinoline. Cette toiture ne se verra pas puisque posée dans le « fil du regard ».

Une consultation a été engagée auprès de charpentiers qualifiés « Monuments Historiques » - 3 offres ont été reçues.

Vu le rapport d'analyses des offres du maître d'œuvre et sur sa proposition, il y a lieu de retenir l'offre de l'entreprise MORICEAU sise à Eysines, pour un montant de 11 602,42 € ht à laquelle il faut ajouter des travaux complémentaires d'étanchement des maçonneries apparentes pour la somme 15 687,58 € ht. C'est donc un budget de 27 300 € HT supplémentaire à prévoir portant le coût des travaux à 124 994,90 € HT soit une augmentation de près de 28 %.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la fondation du Crédit Agricole a accordé une aide de 30 000 € qui n'était pas escomptée au départ.

Après échanges de vues, Mesdames Dèche, Combefreyroux, et Mery regrettent que l'opération ait été engagée sur la base du diagnostic de 2002 sans que l'architecte ait pris le soin de se déplacer avant de consulter les entreprises et d'établir le plan de financement du projet. Cette part de travaux supplémentaires n'est pas négligeable. En conséquence, elles décident de ne pas prendre part au vote.

En conséquence, le Conseil Municipal se prononce favorablement par 16 voix pour et autorise Monsieur le Maire à notifier ces marchés de travaux complémentaires.

S'agissant de la suspension du chantier, il semblerait que les conditions climatiques en soient le motif. Néanmoins l'entreprise n'a rien fait savoir. Après en avoir débattu, Monsieur le Maire propose d'adresser une lettre recommandée avec accusé de réception à l'entreprise QUELIN avec copie à l'architecte pour éviter que ces travaux s'éternisent et de causer des conséquences préjudiciables à l'activité de la bastide et du commerce local.

2. 2010-12-04- PROPOSITION D'OPERATION FONCIERE A REALISER AU CŒUR DE LA BASTIDE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une opération foncière qui pourrait être réalisée au cœur de la Bastide.

Un administré de Sauveterre vient de mettre en vente sa propriété constituée de sa maison d'habitation et d'un terrain d'une surface de cadastré section AX n°13. Il s'apprête à faire une

Séance du 13 décembre 2010

division de lots pour céder une partie de ce terrain soit une surface de 3696 m² destinée à la construction.

Deux solutions :

- soit la commune « laisse faire » et trois maisons sans étage seront construites à cet endroit,
- soit la commune est active et applique d'ores et déjà les engagements pris au niveau de la commission PLU et dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'Environnement – c'est-à-dire multiplier les constructions sur les zones déjà viabilisées et densifier les bourgs.

Dans cet esprit, Monsieur le Maire souhaiterait que la commune puisse se porter acquéreur en vue de réaliser un programme de logements en accession à la propriété avec l'appui d'un promoteur immobilier.

A cet endroit pourrait ainsi être créée une nouvelle rue, un nouveau quartier, au cœur du bourg, dans l'esprit des bastides, un éco-quartier répondant aux nouvelles normes de construction – BDC maisons à énergie positive.

Monsieur le Maire a sollicité l'avis de Monsieur Blasquez et de Monsieur Billa, architectes, spécialiste en matière de « Bastide » qui se sont montrés très enthousiaste à cette idée – Monsieur le Maire présente le croquis qu'ils ont réalisé à titre gracieux dans un délai très court et les en remercie sincèrement. C'est ainsi plus parlant. Cette nouvelle rue pourrait compter 13 maisons de ville, riveraines, ce qui permettrait entre autres de dynamiser le centre ville. Pour cette réalisation, il y aura également lieu d'acquérir une partie de parcelle de la propriété voisine actuellement inoccupée.

Monsieur le Maire indique que la vente de ce terrain de 3 696 m² est consentie au prix de 150 000 € - soit environ 40 € le m²- le foncier peut être porté par une banque pendant deux ans dans le cadre d'un prêt in fine. L'objectif n'est pas que la commune soit promoteur mais de trouver un promoteur que ce projet intéresse en vue de réaliser de l'accession à la propriété. Ce peut être un enjeu fort pour la Bastide

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et de l'autoriser à signer le sous-seing puis l'acte notarié avec le propriétaire. La commune devra également prendre en charge les travaux de déplacement de la station de filtration de sa piscine.

Madame DECHE ne participe pas au vote au nom du pouvoir donné par Me LAVEIX.

Messieurs Bussac et Latorre décident de s'abstenir estimant que ce genre d'opération n'est pas du ressort de la commune d'une part, et relevant les problèmes d'assainissement de la zone d'autre part, Monsieur Bussac regrette que lors de la restauration des rues du Petit Bordeaux et de La Font, les réseaux n'aient pas été séparé (eau de pluie et eau usée) car aujourd'hui, la bastide est « condamnée » à mélanger les eaux propres et les eaux sales.

En conséquence, le Conseil Municipal, par 16 voix pour :

- autorise Monsieur le Maire à signer le sous-seing privé puis l'acte d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AX 13 pour une surface de 3 696 m² terrain appartenant à Monsieur Jean Lécussant
- autorise Monsieur le Maire à contracter un prêt court terme pour porter le foncier.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre contact avec des promoteurs afin de concevoir un projet d'éco-quartier, respectant le plan orthogonal de la Bastide, d'accession à la propriété au cœur du bourg.

3. 2010-12-05- CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE

➤ Résultat de la consultation

Monsieur PUAUD rend compte de la consultation engagée avec l'appui d'un cabinet d'audit pour revoir tous les contrats d'assurance de la commune et du CCAS.

La consultation engagée dans le cadre d'une procédure adaptée a été publiée sur le site <http://e-marchespublics.com>. Les assureurs locaux ont également été consultés directement par courrier.

Séance du 13 décembre 2010

4 lots constituaient ce marché d'une durée de 5 ans avec possibilité de résiliation annuelle moyennant un préavis de 6 mois.

- Responsabilité civile et risques annexes
- Protection juridique
- Dommage aux biens et risques annexes
- Flotte automobile et risques annexes

Deux offres sont parvenues. La SMACL a répondu à tous les lots – Groupama n'a pas répondu au lot 3 « Dommage aux biens » considérant la sinistralité antérieure, conséquence des dégâts occasionnés par la tempête.

Seule l'offre de la SMACL est complète et moins disante. On se dirige sur une économie de 30 à 40 % hors option sur la base des mêmes garanties. Les capitaux couverts sont en outre plus importants.

Monsieur PUAUD propose de retenir en conséquence l'offre de la SMACL et s'engage à communiquer le rapport d'analyse des offres à l'ensemble du Conseil Municipal dès réception.

Le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats d'assurance.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PUAUD pour ce travail de longue haleine ainsi que Nadège Dupin de Beyssat et Sophie Bréda.

4. PERSONNEL COMMUNAL

➤ 2010-12-06- Avis de fin de contrats CUI au 31 décembre 2010 et 23 janvier 2011.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fin de contrat CUI de Monsieur Patrick Fourcaud au 31 décembre 2010. Les renouvellements de ces contrats étant suspendus par la Préfecture de la Gironde cette fin d'année 2010 et ne connaissant pas les conditions de renouvellement à compter du 1er janvier 2011, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre un avis de principe pour le renouvellement du contrat de Monsieur Fourcaud à compter du 1er janvier 2011. Considérant l'adaptation de Monsieur FOURCAUD à son poste de travail et à la réussite de son intégration au sein du service technique, considérant sa qualité de travailleur handicapé, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire émet un avis très favorable au renouvellement du contrat de Monsieur FOURCAUD.

5. REVISION TARIFS COMMUNAUX

❖ 2010-12-07-01 – TARIFS 2011 LOCATION GÎTES COMMUNAUX au 1^{er} janvier 2011

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 19 voix pour, fixe les tarifs de location des gîtes communaux à compter au 1^{er} janvier 2011 comme suit :

Caution 250.00

de juin à septembre

- 1 nuitée 52.00
- 1 semaine 189.00
- 2 semaines 330.00
- 3 semaines 438.00
- 1 mois 564.00
-

d'octobre à mai

- 1 nuitée 42.00
- 1 semaine 145.00
- 2 semaines 256.00
- 3 semaines 334.00
- 1 mois 380.00

Séance du 13 décembre 2010

❖ 2010-12-07-02 – TARIF CONCESSION CIMETIERE à compter du 1er janvier 2011

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 19 voix pour, fixe le tarif des concessions de cimetière à compter du 1^{er} janvier 2011 comme suit :

- Prix du m² : 60,50 €

❖ 2010-12-07-03 – TARIFS loyers communaux à compter du 1^{er} janvier 2011

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 19 voix pour, fixe le tarif des loyers communaux à compter du 1^{er} janvier 2011 comme suit :

- Logement de la trésorerie : 512,00 €
- Bureau rue René Cassin : 303,00 €
- Loyer commercial place de la République : 415,00 €

❖ 2010-12-07-04 – Tarif service de l'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2011

Sur proposition de Monsieur PUAUD, le Conseil Municipal par 19 voix pour, décide de ne pas augmenter le tarif du service de l'assainissement au 1er janvier 2011. Il est donc maintenu à 1,49 € ht (1,57 € ttc) le m².

❖ 2010-12-07-05 – Tarif Droit de place au 1^{er} janvier 2011

Sur proposition de Monsieur PUAUD, le Conseil Municipal par 19 voix pour, décide de ne pas augmenter le tarif du droit de place au 1er janvier 2011.

Il pourrait être mis en place une Cotisation Volontaire Obligatoire des commerçants ambulants qui permettrait entre autre de participer à l'animation des marchés.

6. BUDGET

➤ 2010-12-09- Décision modificative n°4

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 19 voix pour, accepte la décision modificative qui suit au BP 2010 :

- D 2312 016 Terrains + 2 000
- D 2315 018 Installations + + 7 000
- D 2313 011 Travaux de voirie - 9 000

➤ 2010-12-10- Décision modificative n°5

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 19 voix pour, accepte la décision modificative qui suit au BP 2010 :

- D 6574 Subvention + 150
- D 61523 Travaux de voirie - 150

Séance du 13 décembre 2010

➤ Admission en non valeur produits irrécouvrables

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, procède à l'admission en non valeur de produits irrécouvrables qui suivent :

| | |
|---------------------------|---------------|
| - T 2005-300-T90002000000 | 96.23 |
| - T 2009-89-R8-12 | 76.94 |
| - T 2009-891-R8-10 | 7.65 |
| - T2007-300-T900009000526 | 15.09 |
| - T2007-300-T900034000163 | 126.72 |
| - T2003-300-T90007000230 | 79.49 |
| - T2003-300-T900019000272 | 174.89 |
| - T2004-300-T900012000225 | 81.24 |
| - T2004-300-T900018000252 | 73.85 |
| - T2007-300-T900034000351 | 43.75 |
| - T2010-22-R8-398 | 9.43 |
| - T2010-891-R-8-435 | 23.05 |
| - T2007-300-T900009000368 | 85.78 |
| - T2007-300-T900034000429 | 45.30 |
| - T2006-300-T900021000538 | 24.14 |
| | 963.55 |

7. REORGANISATION DES CIMETIERES COMMUNAUX

➤ Etat d'avancement de la procédure de reprise

Dans le cadre de la mission de restructuration des cimetières communaux confiée au groupe ELABOR, les travaux d'inventaire viennent d'être livrés lors d'une réunion de présentation qui s'est tenue en mairie le 02 décembre 2010 en présence des agents du service administratif, du garde champêtre et de Messieurs Tomada et Latorre, élus. Le bureau d'étude ELABOR a réalisé :

- Les plans schématiques et la réorganisation numérique
- L'étude des concessionnaires
- L'étude des inhumés

Florence Moute et Louis Larmandieu ont été associés au processus de rapprochement des concessionnaires, des inhumés et des familles dont ils ont connaissance.

Deux répertoires ont été remis pour chaque cimetière communal – l'un numérique et l'autre alphabétique.

La première phase de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon peut ainsi débiter.

La liste préalable des sépultures jugées à l'état d'abandon établie uniquement sur la base de critères physiques relevés lors des travaux d'inventaire ainsi que les plans et l'avis municipal vont être affichés à la porte de chaque cimetière ainsi qu'à la porte de la mairie – l'information sera également portée à la connaissance du public par voie de presse (annonces légales Sud-Ouest), sur le blog communal et par distribution de l'information dans les boîtes aux lettres.

Les descendants ou successeurs des concessionnaires connus seront convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, faisant foi de la date d'envoi de la convocation préalable de 1 mois, à la date du 20 janvier 2011 dans chaque cimetière, en présence du Maire ou de son représentant, du garde-champêtre pour procéder au constat de l'état d'abandon des sépultures, qui ont notoirement plus de 30 ans et dont les dernières inhumations datent de plus de 10 ans.

8. PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS

➤ Résultat de la consultation

Reporté à la prochaine séance

9. DISPOSITIF DE DEFENSE INCENDIE

➤ – Résultat de la consultation pour la remise en état des bornes

Monsieur PUAUD rappelle au Conseil Municipal qu'il est de la compétence de la commune de maintenir le dispositif de protection incendie en bon état de fonctionnement.

Une consultation a été engagée auprès des fermiers de chaque tronçon de réseau pour la remise en état du réseau sur la base du rapport établi par le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours.

Les propositions seront établies par poste. Toutes les propositions ne sont pas encore parvenues.

Une fois le dispositif remis en état, il sera procédé à une nouvelle visite d'ensemble avec le SDIS afin de déterminer les lieux de desserte qu'il y aura lieu de renforcer ou les quartiers à équiper.

Monsieur Bussac signale la situation du lieu-dit des « Agneras » - Monsieur PUAUD en prend acte.

10. ANIMATION DES MARCHES

➤ Reconstitution de l'animation en décembre

Monsieur le Maire rappelle l'opération de dynamisation des marchés hebdomadaires mise en place dans le cadre de l'OCM (l'opération commune de modernisation de l'artisanat et commerce) sous l'égide du Pays du Haut Entre deux Mers et propose de poursuivre cette animation sur 3 mardis de décembre pour un coût de 30 % à charge de la commune soit la somme de 325,80 €

Des spots publicitaires sont dans ce cadre diffusés sur ARL permettant de valoriser le marché et l'offre commerciale du pourtour de la place.

Monsieur le Maire indique que cette animation a manifestement pour le mieux fonctionné à Sauveterre et qu'il y aura lieu de trouver des solutions pour continuer – La mise en place d'une Cotisation volontaire Obligatoire (CVO) pour poursuivre ce type d'animation pourrait être une solution.

11. FESTIVAL MUSIQUE BAROQUE – PROGRAMMATION 2011

Madame COMBEFREYROUX présente au Conseil Municipal le programme du prochain festival de musique Bordeaux Entre-deux-Mers proposé par Madame Geneviève Raba au nom de l'association des Amis de la Bastide et en collaboration avec les associations des 4 clochers et les Amis de l'abbaye de Blasimon. Les dates retenues sont du 18 juin au 26 juin 2011.

Le festival sera étendu cette année au territoire de la Communauté de Communes du Sauveterrois et à l'Entre deux Mers. Seront proposés des ensembles de qualité et une initiation au chant choral et à la musique classique pour un large public y compris celui des enfants.

Les prix d'entrée varieront de 5, 10, 15, et 20 € dont un concert avec droit d'entrée à prix modique de 5 €

Les enfants du territoire de la communauté de communes pourront venir écouter gratuitement les fables de La Fontaine dites par « Sagittarius ».

L'aide de la commune est sollicitée à hauteur de 4 000 € pour un budget global de 18 700 €.

Monsieur le Maire indique qu'il a été tenu compte des deux remarques émises par le Conseil Municipal l'an passé s'agissant de l'accessibilité à tous –il y aura donc plus de concerts gratuits- et une aide de la commune pas trop élevée –la demande est de 4000 € au lieu de 8000 € l'an passé. Il salue les efforts faits par les « Amis de la Bastide » en ce sens.

Séance du 13 décembre 2010

Il rappelle que cette association réalise de nombreuses animations conviviales et culturelles dans la Bastide, tout au long de l'année, dont le festival de musique.

Monsieur le Maire rappelle que l'objectif est d'ancrer ce festival à Sauveterre. Il rappelle que Sauveterre de Guyenne propose quasiment une animation par mois sur des thèmes fondamentalement différents, ce qui est très important pour une ville de 1800 habitants. Ces animations sont portées par des élus et des équipes de bénévoles qu'il convient d'aider. Plus ce festival trouvera sa place et sera connu et reconnu, plus il sera autonome financièrement. L'objectif est aussi, dans le cadre de la mise en place de la taxe de séjour, de créer des nuitées sur notre territoire pour les hébergements touristiques.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de subvention.

Messieurs Ballarin et Bussac décident de s'abstenir.

En conséquence, le Conseil Municipal par 17 voix donne son accord pour l'attribution d'une subvention de 4000 € qui sera inscrite au budget primitif 2011.

12. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – CONSTITUTION D'UNE REVUE DE PRESSE COMMUNALE

Madame Combefreyroux présente la revue de presse communale mise en place par les agents de la Bibliothèque depuis le mois d'octobre – ce travail sera poursuivie et les agents essaieront de reconstituer une revue de presse portant sur l'année 2008 et 2009.

Monsieur le Maire indique que ce travail répond à une demande qu'il a faite au service de la bibliothèque et remercie Christiane Charrier et Sabrina Cartron. Il souhaiterait que cette publication puisse être distribuée à chaque conseil municipal et mise en ligne sur le blog communal. Il remercie à cette occasion le travail réalisé par les correspondants de presse locale pour le travail d'information réalisé sur le territoire au service de tous.

13. NOËL DES ECOLES COMMUNALES

Le spectacle de fin d'année présenté ce 9 décembre 2010 par la Compagnie Abacab a été très apprécié tant des élèves que des enseignants.

Le goûter sera servi ce Jeudi avec remise de cadeaux à chaque élève des écoles communales.

14. STADES MUNICIPAUX

Monsieur Barrière indique que les terrains sont fermés depuis plus d'un mois en raison des mauvaises conditions climatiques qui rendent les terrains impraticables.

Monsieur le Maire fait part de la démission du Président de l'Association Sportive Sauveterrienne. Il le remercie pour le travail effectué pendant plusieurs années. La vice-présidente assurera l'intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale.

15. 2010-12-12- PROJET ACCUEIL ORGANISATION COURSE CYCLISTE AU DEPART DE SAUVETERRE

Madame Lawther expose :

Le vélo-club Bazas/Bernos-Beaulac propose d'organiser une course cycliste au départ de Sauveterre de Guyenne le dimanche 12 juin 2011. Cette épreuve se déroulerait sur 2 jours et comporte au minimum 20 équipes de 5 coureurs, auxquelles s'ajoutent les directeurs sportifs et mécaniciens plus toute la logistique soit environ 200 à 250 personnes.

La participation demandée à la commune serait de 400 €. Une réponse est à donner avant le 3 janvier 2011.

Séance du 13 décembre 2010

Monsieur le Maire rappelle qu'il y avait autrefois beaucoup de courses de vélos à Sauveterre de Guyenne et notamment un club de vélos très actif à Sauveterre de Guyenne au sein duquel Monsieur Michel ARDOUIN avec d'autres (M SUDRAU, ...) était très impliqué – Monsieur le Maire a eu l'occasion de s'en entretenir avec lui récemment, d'où la proposition du vélo club de Bazas.

Ce club des Ecureuils de Bazas est très connu et Monsieur le Maire souhaiterait redonner un peu d'engouement pour ce sport et pourquoi pas des initiatives pour créer un club de cyclisme à Sauveterre. En terme de sport aujourd'hui le cyclisme est porteur – Il est aussi envisageable d'utiliser ce tremplin pour organiser d'autres animations autour du cyclisme.

Madame Lawther prendra contact avec le Vélo Club et demande la motion de confiance du Conseil Municipal pour engager cette manifestation s'il y a lieu et dans ce cas l'attribution de la subvention de 400 €.

Mesdames Combefreyroux et Mery décident de s'abstenir.

Le Conseil Municipal donne son accord par 17 voix pour.

16. INFO – CONSTRUCTION CHENIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en service du chenil communautaire aménagé dans une annexe aux abords de la station d'épuration de Sauveterre. Toutes les communes du territoire auront accès à cette installation où seront déposés les animaux domestiques errants en attendant leur transfert à la SPA de Bergerac.

Les frais engagés seront comme convenu remboursés par la Communauté de Communes du Pays du Sauveterrois.

17. CESSION DE TERRAINS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAUVETERROIS

Monsieur le Maire rappelle la décision prise en séance du 9 avril 2010 de céder à la Communauté de Communes du Sauveterrois pour partie les parcelles ZL1 et ZL 375 moyennant le prix de 8 897.62 €.pour une surface estimée à 1 446 m²

Vu le document d'arpentage établi par le géomètre, il y a lieu d'inclure une infirme bande de terrain attenante à la parcelle ZL 1, partie de la parcelle ZL 383 pour une surface de 1a22ca au même prix.

Madame Dèche s'étant abstenu au nom du pouvoir de Me LAVEIX,

Le Conseil Municipal donne son accord par 18 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Résultat de l'enquête sur le stationnement sur la place

Pour trouver des solutions au problème de stationnement sur la place, Monsieur le Maire a souhaité que soit réalisée une enquête auprès de tous usagers (commerçants, clients, employés des administrations et des services, parents d'élèves...).

Nadège Dupin de Beyssat et Luc Hérault ont préparé cette enquête et fait le bilan des réponses.

150 questionnaires ont été distribués – 40 réponses ont été remises dans un délai de 3 semaines.

Monsieur Hérault donne le résultat de cette enquête, porté en annexe au présent compte-rendu.

Les motifs d'utilisation et les réactions sont très divers. Il n'y a pas de solution qui se dégage d'emblée pour satisfaire le plus grand nombre.

Monsieur le Maire demande que le résultat de cette enquête soit diffusé auprès des commerçants riverains de la place accompagné également de la charte de traitement des façades et des enseignes commerciales objet d'un arrêté municipal de sept 1993. En effet, s'agissant de cette Charte, il y a lieu de savoir s'il est souhaitable ou non de l'intégrer au règlement du PLU afin qu'elle devienne opposable

Séance du 13 décembre 2010

et si oui s'il y a lieu de l'amender. Il est dans ce cadre intéressant de connaître le sentiment des commerçants et propriétaires riverains et qu'elle soit en conséquence étudiée en commission PLU.

AGENDA

- ✓ **17 décembre 2010** : ouverture des plis – travaux de restructuration de la mairie
- ✓ **Vendredi 14 janvier 2011 18 h 00** : Cérémonie des vœux et remise de la médaille Communale Départementale et Régionale aux agents communaux et anciens élus
- ✓ **26 janvier 2011** : repas offert par le CCAS aux Aînés à salle des fêtes de Saint Brice

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21 h 30.